



Réévaluation de pension alimentaire

Par **agnès**, le **01/07/2009** à **16:23**

Bonjour,

Mon jugement de divorce a été prononcé en juillet 2004. Depuis ce jugement mon ex époux ne m'a pas augmenté la pension alimentaire (300€ depuis) pour notre fils âgé aujourd'hui de 15 ans et dont les besoins et les envies évoluent.

Pourquoi est-ce si compliqué de demander la réévaluation de pension ?

Pouvez-vous me conseiller afin d'obtenir cette réévaluation à laquelle j'ai droit.

Doit-on faire toutes les démarches dont on m'a parlé et qui décourage ?

Ai-je d'autres recours plus simplifiés.

Est-ce que depuis toutes ces années il y aura un rétroactif ?

J'attends votre réponse et vous en remercie par avance,

Cordialement.

Agnès

Par **Marion2**, le **01/07/2009** à **18:27**

Bonjour,

Ce n'est pas compliqué du tout !

Vous envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour lui demander un relèvement du montant de la pension alimentaire, votre fils qui a maintenant 15 ans ayant des besoins plus conséquents. Vous joignez à ce courrier copie de votre jugement.

Vous ne percevrez pas d'arriérés puisque vous n'avez entrepris aucune démarche auparavant.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.